

35-114

Décret n° 93-464 DU 8 Octobre 1993  
portant nomination de Monsieur  
MANIONGUI (Jean-Charles) en qualité de  
Directeur du Journal " Congo Magazine ".-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 90-811 du 30 novembre 1990 portant attributions  
et organisation du Ministère de l'Information ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités  
allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

En Conseil de Cabinet,

DECRETE :

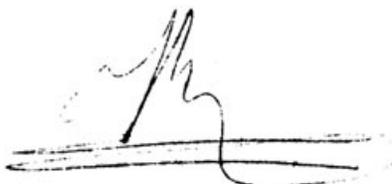
Article Premier : Monsieur MANIONGUI (Jean-Charles) Journaliste niveau  
III, est nommé Directeur du Journal " Congo Magazine ".

.../...

Article 2 : Monsieur MANIONGUI (Jean-Charles) percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur MANIONGUI (Jean-Charles), sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à Brazzaville, le 8 Octobre 1993



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.--

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Le Ministre de la Communication,  
des Postes et Télécommunications,  
Porte-Parole du Gouvernement,



Ngila MOUNGOUNGA-NKOMBO.--

Albertine LIPOU-MASSALA.--